

## Rentrée Scolaire 2020/2021

La date officielle de rentrée scolaire 2020/2021 est le **mardi 1er Septembre 2020**.

Les horaires d'école seront donc les suivants :

Ecole maternelle : 9h00-12h00      13h30-16h30

Ecole élémentaire : 9h00-12h00      13h30-16h30



### Procédure cantine scolaire

Pour toute modification durant l'année (inscription ou annulation), vous devez contacter le service de la cantine sur le répondeur au : **07 52 63 04 65** ou par mail à [cantine@ablis.fr](mailto:cantine@ablis.fr), au plus tard, la veille du repas concerné avant 9h30, les lundis, mardis, mercredi et jeudi, et le **vendredi avant 09h30 pour le lundi, ou le mardi, si le lundi est férié**.

### Les Menus

Les menus de cantine sont consultables et imprimables sur le site : [www.ablis.fr](http://www.ablis.fr)

### P.A.I. : Le panier repas – mode de fonctionnement

Le panier repas concerne uniquement les enfants relevant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille. Il contient les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin scolaire.



1/ Le panier repas est préparé, par les parents, et doit être placé dans une boîte plastique hermétique identifiée aux nom et prénom de l'enfant.



+



2/ Le panier repas (dans sa boîte hermétique) doit être apporté dans un sac isotherme (muni d'un bloc réfrigérant), identifié aux nom et prénom de l'enfant, (à une température inférieure à 10°).

**LES PARENTS SONT SEULS RESPONSABLES DU CONTENU DU REPAS**

**ET DU RESPECT DE LA CHAÎNE DE FROID.**

3/ Le panier repas est donné à l'enseignant, le matin à l'arrivée de l'enfant, et conservé dans le réfrigérateur du restaurant scolaire, jusqu'à l'heure du déjeuner. Les aliments sont ensuite réchauffés au four à micro-ondes, au restaurant scolaire.

**Samedi 5 Septembre 2020  
au Gymnase d'ABLIS**

**de 10h à 17h**



**FORUM** DES  
**ASSOCIATIONS**  
2020

**EN PRÉSENCE DE TOUTES LES ASSOCIATIONS SPORTIVES,  
CULTURELLES ET D'ANIMATIONS ABLISIENNES DANS LE RESPECT  
DES RÈGLES SANITAIRES.**